



Comment contester un exes de vitesse

Par **dokteure**, le **06/05/2009** à **11:57**

Bonjour, je me suis fait flasher le 04/05/09 a 151 km.h sur une portion de route limitée a 110. sanction 90euros et surtout 3 points en moins. rnrnQuelqu'un peut il me donner un moyen astucieux d' eviter qu'on m'enleve mes points (l'amende est secondaire) car cela fait bientot un an que je n'est pas commis d'infraction et que j'allais en recupererrnrnrnnon m'a dit de dire que ce n'été pas moi et que je ne me souvenez plus de qui conduisais ma voiture, est ce credible?rnrnmerci d'avance

Par **Tisuisse**, le **06/05/2009** à **12:56**

Bonjour,rnrnSi 151 km/h est la vitesse retenue pour une vitesse plafonnée à 110 km/h, c'est un dépassement de 41 km/h donc, retrait de 4 points et non 3.rnrnVotre question a été débattue des dizaines, voire des centaines de fois sur ce forum. Faites des recherches et vous y trouverez vos réponses.